

## Supprimer les paradis fiscaux : oui ! Pourquoi, comment ?

Dans le contexte de crise actuel, les déclarations se succèdent à propos des paradis fiscaux : en parlant ouvertement de « problème » (Barack Obama) ou de « sanctions » (Gordon Brown), les principaux dirigeants ont reconnu ce que beaucoup d'observateurs dénonçaient de longue date, dans le mouvement social et alter mondialiste notamment. Ces véritables « trous noirs » de la finance ont non seulement permis le développement des diverses formes de délinquance financière (évasion et fraude fiscales, blanchiment) mais ont aussi joué un rôle moteur dans la mondialisation financière et la diffusion de la crise.

### Qu'est-ce qu'un paradis fiscal et combien y en a-t-il ?

Un paradis fiscal est un territoire dont les principales caractéristiques sont les suivantes : fiscalité faible, secret bancaire, absence de coopération (notamment judiciaire) avec les autres Etats, possibilité d'installer et de créer des sociétés écran... Il s'agit donc le plus souvent de paradis fiscaux et judiciaires.

On recense environ 70 territoires qui présentent les caractéristiques d'un paradis fiscal dans le monde. Tous ne sont pas des territoires isolés et exotiques : la plupart des paradis fiscaux sont situés au cœur des économies occidentales.

### Les trous noirs de la mondialisation financière

Evasion fiscale, blanchiment, corruption, les paradis fiscaux et judiciaires sont connus pour leur rôle actif dans la dissimulation de la délinquance financière. Celle-ci est colossale : le blanchiment représente chaque année entre 600 et 1 800 milliards de dollars dans le monde. En France, la fraude fiscale représente à elle seule 40 à 50 milliards d'euros par an ...

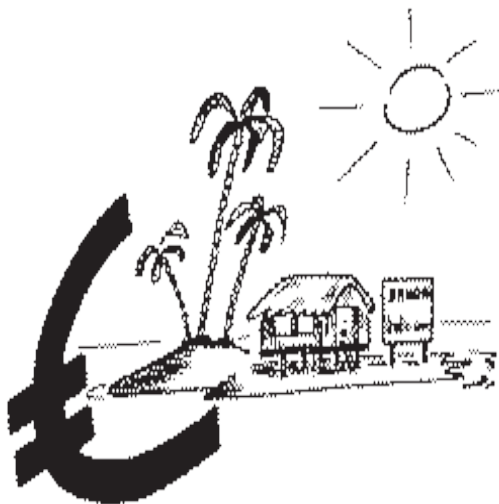
Mais ils ne jouent pas seulement ce rôle. Ils sont également des moteurs de la déréglementation financière et

de la mondialisation financière actuellement en crise. La crise a clairement montré la place centrale qu'ils occupent dans la mondialisation financière et le rôle qu'ils ont joué en accueillant les structures créées par les banques permettant de loger et de vendre les titres résultant de la transformation des crédits en produits financiers (les paradis fiscaux ont favorisé la multiplication de la « titrisation » et, de la sorte, ont accéléré la diffusion de la crise). Les investissements directs dans les places « off shore » se sont intensifiés à partir de 1985 : 4% des investissements mondiaux en 1985, 12% en 1992 et 15% actuellement.

La part des services financiers dans les ressources de Jersey s'est ainsi développée pour passer de 15% en 1970 à 45% en 1996. Les îles Caïmans sont une des premières places bancaires avec 592 banques pour 45 000 habitants dont 22 000 expatriés, 46 des 50 premières banques mondiales y étant représentées. Les dépôts bancaires à Guernesey ont doublé entre 1970 et 1975 et ont été multipliés par 100 à Jersey entre 1970 et 1990 (0,5 milliards de livres en 1970, plus de 45 milliards en 1990). L'importance « financière » et géopolitique des paradis fiscaux n'est donc plus à prouver...

### Comment ça marche ?

L'opacité qui règne sur ces territoires permet tout simplement d'ouvrir des comptes bancaires et des sociétés qui ne pourront pas être détectés ni contrôlés par les autres Etats. Il est ensuite relativement simple d'y loger des capitaux et d'y faire transiter des écritures comptables, le but étant de « vider » les revenus et les bénéfices déclarés dans des Etats classiques où sont pourtant implantés les contribuables (particuliers et entreprises) qui se livrent à ces pratiques, et d'augmenter simultanément les revenus et bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux. L'imposition y sera alors faible voire nulle, et les Etats extérieurs ne pourront qu'exceptionnellement prouver qu'il y a eu évasion fiscale...



## Qu'est-ce qui a été fait contre les paradis fiscaux ?

A la veille de la crise, les paradis fiscaux auront rarement été aussi nombreux et aussi puissants. La communauté internationale s'est bornée à dresser des listes dites « noires », en réalité des listes de territoires ne coopérant pas avec certaines organisations internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Mais le but de ces organisations n'était pas de lever l'opacité et de rétablir une fiscalité équitable, mais simplement de prévoir des engagements de coopération qui ont parfois été formellement pris sans être réellement mis en œuvre. On arrive au paradoxe suivant : la liste noire de l'OCDE ne comporte aujourd'hui plus que trois noms alors qu'on dénombre près de 70 paradis fiscaux et judiciaires en réalité !

Dans sa dernière « liste noire » des « territoires non coopératifs » établie durant l'été 2007, l'OCDE se félicitait de la réduction du nombre de ces territoires. En effet, 47 territoires avaient été identifiés suite au rapport de l'OCDE paru en 1998 consacré à la concurrence fiscale dommageable. L'OCDE avait publié en 2000 une « liste noire » de 35 territoires non coopératifs. Fin 2007, cette liste ne comportait plus que 3 noms : le Lichtenstein, Monaco et Andorre. En apparence, la situation s'est donc singulièrement améliorée sur le front des pratiques fiscales dommageables au cours de ces dernières années... Seulement voilà, le récent scandale a révélé, avec quelle force, quels étaient les immenses enjeux en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale et, par symétrie, une cruelle réalité fiscale : dans une mondialisation financière au demeurant bien malade actuellement, le choix politique d'organiser la concurrence fiscale au détriment de la coopération et de l'harmonisation fiscale (au moins au niveau européen) a conduit à rendre possible la grande évasion fiscale...

### Vers la fin des paradis fiscaux ? Chiche !

En dépit des déclarations fracassantes sur les paradis fiscaux, il faut rester prudent : pour l'heure, en dépit des déclarations, aucune mesure concrète n'a été annoncée, seules des initiatives ponctuelles et ciblées ont été mises en œuvre. Il y a donc un risque d'en rester à un coup d'éclat symbolique sans réel changement

au bout du compte. La prudence s'impose car aucune des mesures réellement concrètes et efficaces qu'il faut prendre de toute urgence n'est prise.

Ces mesures décourageant le recours aux paradis fiscaux sont les suivantes :

- Levée du secret bancaire.
- Coopération entre autorités judiciaires et fiscales.
- Echanges automatiques d'informations sur les bénéficiaires de comptes et de sociétés détenus sur ces territoires.
- Annulation des mesures fiscales dérogatoires.
- Obligation pour les banques, assurances et les autres sociétés de déclarer dans leurs comptes l'intégralité des engagements, des écritures et des comptes passés directement ou par l'intermédiaire de filiales.
- Sanctions contre les Etats et les sociétés qui ne respectent pas les obligations juridiques, comptables et fiscales: pénalités, interdiction d'accéder aux marchés publics, aux aides publiques, et à l'épargne publique(cotation en bourse).
- Au sein de l'Union européenne, harmonisation fiscale et judiciaire, extension de la directive des revenus de l'épargne, qui impose aux gouvernements de l'UE de fournir aux autres des informations sur les placements des particuliers non-résidents, mais maintient le secret bancaire.
- Interdire par une directive communautaire à toute banque européenne de s'y installer, s'y maintenir ou d'y conserver des relations financières.

### LES PARADIS FISCAUX NE CONNAISSENT PAS LA CRISE



## 12-13 mars 2009 : Action Paradis fiscaux - Jersey

Les 12 et 13 mars 2009, Attac-France co-organise à Jersey deux journées destinées, à la veille d'un G20 décisif, à faire entendre haut et fort la voix de la société civile, mais aussi la voix des sans-voix, notamment des pays en développement, à travers des représentants d'associations européennes engagées depuis longtemps dans la lutte contre l'évasion fiscale et la prédation financière, en particulier au sein de la plate-forme Paradis Fiscaux et Judiciaires.

Le jeudi soir se déroulera une conférence publique ayant pour thème «Les centres financiers Offshore: Passé, présent, futur. Pourquoi une réforme majeure s'impose» et le vendredi une visite guidée dans les rues de Jersey. Venez découvrir les principaux acteurs (organismes financiers, filiales de nos propres banques, ...) de ce paradis fiscal.